

AUTOFOCUS FRANCE DÉVELOPPEMENT MARS 2025

L'ÉPARGNE ENGAGÉE



- Souscription du 17 février au 22 mars 2025 en assurance-vie. (jusqu'au 3 avril 2025 avant 12h en compte-titres).
- Éligibilité : Assurance-vie et Compte-titres.
- Fonds à formule **présentant un risque de perte en capital totale ou partielle en cours de vie⁽²⁾ et à l'échéance.**
- Catégorie d'investisseurs : non professionnels et professionnels.
- Durée de placement recommandée : 9 ans.

Document à caractère publicitaire, non contractuel.

Veuillez vous référer au Prospectus et au Document d'Informations Clés du fonds à formule avant de prendre toute décision finale d'investissement.

Les renvois se trouvent en fin de document.



ARKEA
ASSET MANAGEMENT

CONTEXTE

L'emploi est une préoccupation majeure et récurrente des Français. Les mutations économiques liées aux changements climatiques et l'émergence des nouvelles technologies sont autant de tendances de fond pouvant influencer le niveau de l'emploi en France.

Ces tendances, qui représentent des défis, offrent également des opportunités à condition que la France sache les intégrer. **Pour préserver son dynamisme économique et son attractivité, il est crucial de s'engager dans la création et la sauvegarde des emplois en France.** L'emploi est un pilier fondamental d'une

économie durable, contribuant non seulement à la prospérité économique, mais également à la cohésion sociale.

Il est donc **essentiel de soutenir nos entreprises** phares et d'encourager les entreprises à **s'engager dans la création et la sauvegarde des emplois en France.**

RAISON D'ÊTRE DU FONDS

Notre volonté consiste à **développer des solutions tentant d'associer une recherche de performance financière et extra-financière.** Pour ce faire, une gamme de fonds nouvelle génération est née, gamme que nous complétons par **un nouvel univers : la dynamique Emploi en France.** Telle est la genèse d'**Autofocus France Développement.**

Ce fonds nous permet de proposer une **solution de placement sur un sujet innovant** et au sein de laquelle les investissements promeuvent le **dynamisme économique en France et l'emploi en particulier.**

Notre conviction est que les grandes entreprises, via leurs investissements humains en France et les importantes externalités qu'ils induisent, ont un rôle clé à jouer dans la création nationale de richesse, dans sa vitalité

économique et contribuent ainsi à la dynamique de l'emploi en France.

Ce fonds a été pensé afin de chercher à **répondre aux attentes des investisseurs soucieux de l'utilisation qui est faite de leurs investissements**, et investit ses encours dans les **40 sociétés** composant l'indice Euronext France Développement 40 D5%®. Ces sociétés se distinguent par leur engagement dans les **principaux domaines de la durabilité sociale et de création d'emploi sur le sol français.**

Le fonds **Autofocus France Développement Mars 2025** intègre une philosophie et une construction spécifique permettant au fonds d'**investir dans des titres des entreprises composant l'indice de référence**, lequel est utilisé pour la réalisation de la formule du fonds.

L'actif du fonds sera ainsi investi dans les sociétés sélectionnées par l'indice. Ce fonds présente un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.

Autofocus Transition France Développement Mars 2025 a obtenu le label "ESG LuxFLAG", attestant de l'engagement responsable du fonds et du sérieux de notre démarche.

L'objectif principal du Label ESG LuxFLAG est de rassurer les investisseurs sur le fait que le produit financier intègre des critères ESG tout au long du processus d'investissement tout en sélectionnant 100 % de leur portefeuille, investi selon l'une des stratégies et normes ESG reconnues par LuxFLAG.

Source : luxflag.org

Retrouvez toutes les informations sur la norme de qualité du label sur le site luxflag.org/fr/labels/esg/

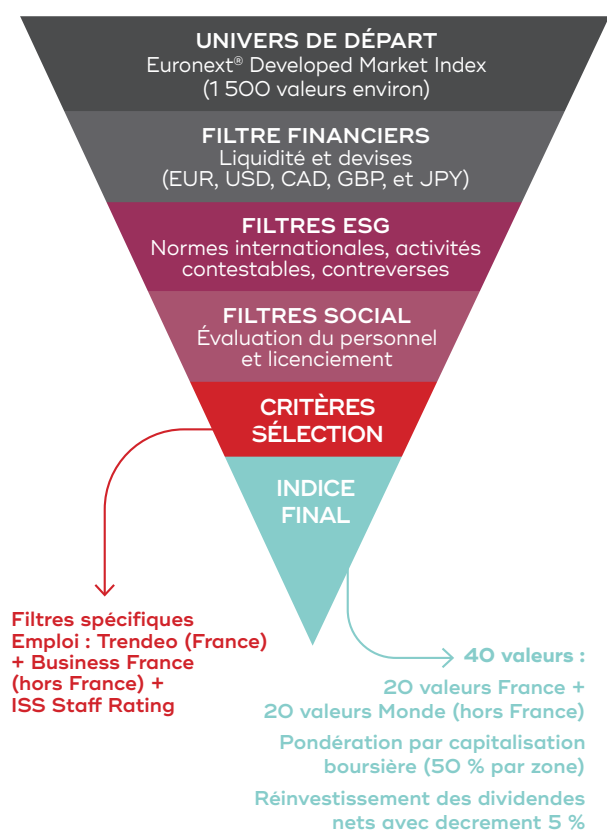
Dans l'ensemble de la brochure :

- l'expression "capital" désigne la valeur liquidative de référence.
- le capital, les gains et les pertes sont annoncés nets de frais de gestion du fonds,

hors frais d'entrée (compte-titres) ou frais du contrat d'assurance-vie (frais sur versement, d'arbitrage, de gestion), hors cotisation de la garantie complémentaire en cas de décès et hors fiscalité liée au cadre d'investissement.

- le TRA désigne le taux de rendement actuariel annuel, net de frais de gestion du fonds, net de commissions de souscription applicables en compte-titres (hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables).

ZOOM SUR L'INDICE



Graphique du processus de création de l'indice "en entonnoir" par l'application de différents filtres.*

La réalisation de la formule du fonds Autofocus France Développement Mars 2025 est liée à l'évolution de l'indice Euronext France Développement 40 D5%. Cet indice sélectionne de grandes entreprises affichant une création brute d'emploi en France ou présentant les meilleures pratiques sur un score Emploi.

L'indice applique des filtres financiers (liquidité, devises) ainsi qu'extra-financiers à travers l'exclusion des entreprises associées aux énergies fossiles, armes dites "controversées" et à l'industrie du tabac, ainsi que sous controverses.

Un premier filtre spécifique d'exclusion licenciement est appliqué (indicateur permettant de mesurer si une entreprise investissant en France a été identifiée comme impliquée dans un programme de licenciement dans les 6 mois précédents), puis un second filtre spécifique d'exclusion Emploi est appliqué (exclusion des entreprises faisant partie des 20% les moins bonnes performances selon une approche sectorielle et géographique. Ce score Emploi est basé sur une évaluation des performances dans les principaux domaines de la durabilité sociale, notamment la liberté d'association, l'égalité des chances, la santé et la sécurité, l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, la sécurité de l'emploi, ainsi que la formation et l'éducation).

Suite à l'application de ces filtres, l'indice se compose des **40 sociétés françaises et internationales ayant la création brute d'emploi la plus élevée en France au cours des 3 dernières années. En cas de nombre de titres insuffisant sur la création brute d'emploi, la sélection se fait sur le score Emploi. La construction du fonds permet au porteur d'investir dans les titres des entreprises composant l'indice de référence.**

L'indice est calculé **dividendes nets réinvestis, diminué d'un montant forfaitaire de 5% par an.** Le montant des dividendes réinvestis peut être inférieur ou supérieur au montant forfaitaire de 5%. Une description plus complète de l'indice est disponible sur le prospectus du fonds (disponible sur arkea-am.com).

L'approche de l'indice en matière d'analyse d'entreprises repose sur une analyse qualitative des pratiques ESG de ces acteurs, à ce titre plusieurs limites peuvent être identifiées, en lien avec la méthodologie employée mais aussi plus largement avec la qualité de l'information disponible sur ces sujets.

* selon la méthodologie d'Euronext, fournisseur de l'indice :



3 RAISONS D'INVESTIR DANS AUTOFOCUS FRANCE DÉVELOPPEMENT MARS 2025

1 Un remboursement du capital à l'échéance si l'indice connaît une baisse comprise entre -10 % et -40 % par rapport à son niveau initial⁽³⁾. Si l'indice baisse de plus de 40 % à l'échéance la perte en capital sera d'au moins 40 % et pourra être totale.

2 À partir de la 3^e année, la perspective de versement d'un gain conditionnel, fixe et plafonné de 7 % multiplié par le nombre d'années écoulées (TRA max 5,82 %), si l'indice est stable, en hausse ou en baisse jusqu'à -10 % par rapport à son niveau initial⁽³⁾. A l'échéance des 9 ans, une perspective de gain de 63 % (TRA 5,35 %) si l'indice est stable,

en hausse ou en baisse jusqu'à -10 % par rapport à son niveau initial⁽³⁾. Le risque de perte en capital est la contrepartie du potentiel de gain annuel de la formule.

3 Donner du sens à son épargne en investissant dans un fonds à formule géré selon une approche ESG centrale. Ce fonds investit dans les 40 grandes entreprises affichant une création brute d'emploi en France et à l'international ou présentant les meilleures pratiques sur un score Emploi. Autofocus France Développement Mars 2025 a une approche engageante et « responsable ».

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

• **Code ISIN** : FROO14OOTAN2

• **Société de gestion** :
Arkéa Asset Management.

• **Classification AMF** :
fonds à formule.

• **Période de commercialisation** :
du 17 février au 22 mars
en assurance-vie et jusqu'au
3 avril 2025 avant 12h
en compte-titres.

• **Indice** : Euronext France
Developpement 40 D5%®.

• **Seuil d'accès** : 300 €.

• **Éligibilité** : assurance-vie
(y compris Fourgous),
compte-titres, PERP.

• **Durée d'investissement** :
3, 4, 5, 6, 7, 8 ou 9 ans⁽⁴⁾,
selon l'évolution de l'indice.

• **SRI (indicateur de risque)** :



Risque le
plus faible

Risque le
plus élevé

• **Remboursement anticipé** : une
opportunité de remboursement
anticipé automatique tous les ans
à partir de la 3^e année si l'indice est
stable, en hausse ou en baisse
jusqu'à -10 %⁽³⁾.

• **Principaux risques** : risque lié à la
classification de fonds à formule,
risque de perte en capital en cours
de vie⁽²⁾ et à l'échéance des 9 ans si
l'indice a baissé de plus de 40 % ;
risque actions ; risques liés aux
caractéristiques de la formule ; risque
de contrepartie. L'ensemble des
risques figure au prospectus du fonds.

• **Gains** : les années 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 :
gain fixe et plafonné de **21 %** (TRA
5,82 %), **28 %** (TRA 5,82 %), **35 %**
(TRA 5,75 %), **42 %** (TRA 5,66 %),

49 % (TRA 5,56 %), **56 %** (TRA 5,45 %),
63 % (TRA 5,35 %) si l'indice est stable, en
hausse ou en baisse jusqu'à -10 %⁽³⁾.

• **Frais** : frais facturés au fonds : 4 %
maximum (frais courants estimés à 2,20 %
pour la 1^{re} année). Frais en compte-titres :
commission de souscription de 2 %
maximum / commission de rachat 2 %
maximum (0 % à l'échéance ou en cas de
remboursement anticipé automatique). Frais
en assurance-vie : cf. frais de votre contrat.

• **Garantie** : la garantie donnée par le
Crédit Mutuel Arkéa porte sur la valeur
liquidative à la date d'échéance ou à l'une
des dates de remboursement anticipé
en cas de remboursement anticipé
automatique. La garantie porte sur
l'ensemble de la formule.

• **Note sur l'inflation** : la performance
du fonds n'est pas indexée à l'inflation.
Par conséquent, le rendement du fonds
corrigé de l'inflation pourrait être négatif
si l'inflation était supérieure au rendement
attendu du produit.

AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS DU FONDS

AVANTAGES

- À partir de la 3^e année, un gain de 7 % multiplié par le nombre d'années écoulées si l'indice de référence est stable, en hausse ou en baisse jusqu'à -10 %⁽³⁾ aux dates de constatations annuelles⁽⁴⁾.
- Un remboursement anticipé activé automatiquement à partir de la 3^e année, puis chaque année, si l'indice est stable, en hausse ou en baisse jusqu'à -10 %⁽³⁾ (TRA max 5,82 %).
- À l'échéance, si l'indice est stable, en hausse ou en baisse jusqu'à -10 %⁽³⁾, votre capital vous sera restitué et vous bénéficiez d'un gain fixe et prédéterminé de 63 % (TRA 5,35 %).
- À l'échéance des 9 ans, si l'indice enregistre une baisse comprise entre -10 % et -40 %⁽³⁾, vous êtes assuré de récupérer votre capital net investi.

INCONVÉNIENTS

- Le fonds présente un risque de perte en capital⁽²⁾ partielle ou totale :
 - à l'échéance, si l'indice enregistre une baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau initial. Dans ce cas, votre capital sera diminué de la baisse intégrale de l'indice,
 - en cas de rachat des parts avant l'échéance (hors remboursement anticipé automatique), des frais de sortie seront prélevés, le montant versé sera fonction des paramètres du marché ce jour-là et il pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée.
- Le gain fixe en cas de remboursement anticipé ou à l'échéance est plafonné à hauteur d'un montant fixe prédéterminé,

ainsi vous ne profitez pas intégralement de la hausse de l'indice si celle-ci est supérieure au gain.

- Vous ne connaissez pas à l'avance la durée exacte de votre investissement qui peut durer de 3 à 9 ans.

- Le cours de l'indice Euronext France Developpement 40 D5%® se calcule dividendes nets réinvestis, diminué d'un montant forfaitaire de 5 % par an. Ainsi, la performance de l'indice ne représente pas le rendement total des actifs dans lesquels il est investi.

- Le fonds contracte également plusieurs instruments financiers à terme (produits dérivés) qui lui permettent d'obtenir à l'échéance un montant permettant de réaliser l'objectif de gestion. L'actif du fonds ne sera ainsi pas investi à 100 % en permanence dans les actions composant l'indice du fait de l'utilisation des dérivés.

Ceci est une communication publicitaire, préalablement à toute souscription, nous recommandons de prendre connaissance des informations générales et risques figurant dans le Document d'Informations Clés et le prospectus (disponibles gratuitement sur arkea-am.com) et de tenir compte de toutes les caractéristiques et de tous les objectifs du fonds tels que décrits dans le prospectus.

Arkéa Asset Management est une société de gestion d'actifs filiale du Crédit Mutuel Arkéa, fruit du regroupement de Federal Finance Gestion et Schelcher Prince Gestion

Le présent document est purement informatif et ne constitue ni une offre de souscription, d'achat ou de toute autre transaction portant sur les instruments financiers qui y sont visés, ni un conseil personnalisé d'investissement. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps. Le fonds présenté ne comporte aucune garantie en capital et le capital initialement investi peut ne pas être intégralement restitué. La société de gestion est une filiale du Groupe Crédit Mutuel Arkéa. L'OPC pourra être commercialisé par des sociétés du même Groupe ayant des intérêts financiers communs qui perçoivent notamment des commissions au titre des placements réalisés, ce qui peut être source de conflits d'intérêts. Le Groupe Crédit Mutuel Arkéa a mis en place une politique de gestion des conflits d'intérêts, dont les mesures de barrières d'informations, pour réduire au minimum le risque de conflits d'intérêts, pour autant les dispositifs organisationnels et administratifs établis ne suffisent pas à garantir avec une certitude raisonnable que le risque d'atteinte aux intérêts du client sera évité. Préalablement à toute décision d'investissement dans l'instrument financier présenté, nous vous recommandons de vous informer en prenant connaissance de la version la plus récente du prospectus et du Document

d'Informations Clés (disponibles gratuitement auprès d'Arkéa Asset Management). Vous pouvez obtenir des informations complémentaires sur le site arkea-am.com. Conformément à la réglementation, l'investisseur peut recevoir, sur demande de sa part, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du fonds. Les informations sur la prise en compte des critères extra financiers et les aspects liés à la durabilité sont disponibles sur le site arkea-am.com, page "Finance Durable".

Exercice de vos droits :

Si votre demande concerne les conditions de commercialisation du produit, nous vous invitons à vous rapprocher du distributeur concerné.

Si votre demande concerne le fonctionnement du produit, nous vous invitons à consulter la page "Informations Réglementaires", rubrique "[Réclamation & Médiation](#)" de [notre site internet](#).

En cas de difficulté liée au produit, le porteur peut, dans un délai de deux mois à compter de l'envoi de sa première réclamation écrite, faire appel au Médiateur tel que prévu à l'article L 316-1 du code monétaire et financier. Le porteur saisit le Médiateur par écrit en adressant sa requête à : Le Médiateur de l'Autorité des marchés Financiers – 17, place de la Bourse – 75082 Paris Cedex 02. Un formulaire de saisine électronique est disponible le site internet : amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation.

www.arkea-am.com

 **N°Cristal 09 69 32 88 32**

APPEL NON SURTAXE

 **Arkéa Asset Management**

Gestion d'actifs du
Crédit Mutuel Arkéa



Document à caractère publicitaire, non contractuel

(1) Sauf clôture anticipée des souscriptions retenue par votre distributeur.

(2) **Le produit présente un risque de perte en capital en cas de sortie à des dates autres que celles de remboursement prévues par le produit** (arbitrage, rachat, rentes, y compris pour décès). Cette perte en capital peut être partielle ou totale. Dans le cadre d'un investissement réalisé au sein d'un contrat d'assurance-vie, le remboursement du capital s'entend hors frais et fiscalité liés au cadre d'investissement et hors frais éventuels liés à la garantie complémentaire en cas de décès si le contrat en comporte une. À titre indicatif, dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie proposant des frais annuels de gestion de 0,80 % : pour un versement initial de 1000 € nets (hors frais sur versement de 2 % prévus au contrat) à l'échéance des 9 ans et en l'absence de remboursement les années précédentes, si l'indice est en baisse jusqu'à -40 % par rapport à son niveau initial, le remboursement serait de 911,66 € (hors frais éventuels liés à la garantie complémentaire en cas de décès si le contrat en comporte une). **Pour bénéficier de la formule, l'investisseur doit avoir souscrit sur la valeur liquidative de référence (pendant la période de commercialisation) et conserver ses parts jusqu'à l'échéance** ce qui implique l'absence de rachat, arbitrage ou décès. Le remboursement du capital net investi est effectué sur la base de la Valeur Liquidative de Référence qui correspond à la plus haute valeur liquidative du fonds (hors frais d'entrée) entre le 17 février et le 3 avril 2025.

(3) **Par rapport à son niveau initial relatif au cours de clôture de l'indice Euronext France Développement 40 D5%® à la date de constatation initiale du 3 avril 2025.** Suivi de l'indice disponible sur live.euronext.com. L'indice est calculé dividendes nets réinvestis, diminué d'un montant forfaitaire de 5 % par an.

(4) Soit le 06/04/2028 (année 3) ; 05/04/2029 (année 4) ; 04/04/2030 (année 5) ; 03/04/2031 (année 6) ; 01/04/2032 (année 7) ; 31/03/2033 (année 8) ; 30/03/2034 (échéance de la formule, année 9) .

Arkéa Asset Management, SA à Directoire et Conseil de Surveillance. Siège social : 1, allée Louis Lichou 29480 LE RELECQ-KERHUON
Siren 438 414 377 RCS Brest. Agrément de l'Autorité des Marchés Financiers – n° GP 01-036 – TVA intracommunautaire : FR 64 438 414 377